

gaise dans l'Ouest que d'aider le protestantisme dans sa lutte contre l'Église catholique et contre la langue française, en gardant le silence, lorsqu'il faut parler.

Aussi, regrettons-nous vivement qu'en une circonstance aussi favorable pour défendre ses coreligionnaires, M. Cyr. ait écrit en politicien et non en catholique.

* * *

L'inconvénient des majorités et la loi scolaire

Si nous avons droit de regretter que M. Cyr n'ait pas profité de son article sur *la colonisation canadienne-française dans l'ouest* pour réclamer publiquement les droits scolaires de ses compatriotes manitobains, nous avons à regretter plus vivement encore ce qu'il a écrit, dans ce même article, sur la question scolaire dans les deux nouvelles provinces de l'Ouest.

M. Cyr en effet, a nonseulement caché la réelle situation, mais encore il a publiquement donné tort à ceux qui, suivant en cela les directions et les ordres du Pape Léon XIII, se font un devoir de mettre de plus en plus au jour, l'infamie dont les catholiques sont victimes.

M. Cyr a écrit :

« Dans l'Alberta et la Saskatchewan, on compte déjà 51 écoles publiques catholiques et 15 écoles catholiques séparées.

« Nulle part dans les grandes villes, les catholiques ne sont obligés de si cotiser pour des écoles paroissiales.

« Ces écoles sont supportées par la taxe scolaire et les subventions gouvernementales.

« Ainsi donc et je tiens à le proclamer notre situation est loin d'être aussi sombre qu'on a voulu le croire. » (*C'est nous qui soulignons*)
Et tout d'abord, ces chiffres sont-ils bien exacts ?

Nous avons droit de nous poser cette question, car le *rapport officiel* sur les écoles fréquentées par les enfants catholiques dans la Saskatchewan et l'Alberta, rapport publié en mai 1906, portait bien en effet à 51 le nombre des écoles *publiques* catholiques et à 15 le nombre des écoles *séparées* catholiques, mais, ce même rapport indiquait aussi que sur ce total de 66 écoles catholiques seize (16) avaient dû fermer leurs portes. (—Après le vote de la loi scolaire et à cause des exigences du Bureau de Regina. (Les Cloches de St-Boniface 15 juillet 1906.)

Après avoir été aussi précis sur le nombre des écoles catholiques,